

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ – Gorilla Glue

Date d'émission: 21/05/2019

Version 1.4

SELON LES RÈGLEMENTS (CE) 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) & 2015/830



1. RUBRIQUE 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1 Identificateur de produit

Désignation Commerciale	Gorilla Glue.
Synonyme(s)	Adhésif au polyuréthane.
N° CAS	Mélange.
N° EINECS	Mélange.

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation Identifiée	Adhésifs de consommation pour les projets de construction, de menuiserie ou de loisirs.
Utilisations Déconseillées	Rien de connu.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Identification de la société	Gorilla Glue Europe Ltd. PO Box 663 Chorley PR6 6PU UK
Téléphone	01257 241319
Fax	01257 273820
Email	eusales@gorillaglu.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Centre antipoison et de toxicovigilance de Paris	+33 (0) 145 42 59 59
Tél. d'urgence	+44 (0) 1257 241319 (Pendant les heures ouvrables) +1 651-603-3429 (En dehors des heures ouvrables)

2. RUBRIQUE 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)	Skin Irrit. 2; Provoque une irritation cutanée. Eye Irrit. 2; Provoque une sévère irritation des yeux. Skin Sens. 1; Peut provoquer une allergie cutanée. Resp. Sens. 1; Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation. Acute Tox. 4; Nocif par inhalation. Carc. 2; Susceptible de provoquer le cancer. STOT SE 3; Peut irriter les voies respiratoires.
--	--

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ – Gorilla Glue

Date d'émission: 21/05/2019

Version 1.4

SELON LES RÈGLEMENTS (CE) 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) & 2015/830



STOT RE 2; Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

2.2 Éléments d'étiquetage

Désignation Commerciale

Pictogramme(s) de Danger

Mention(s) d'Avertissement

Composants Dangereux

Mention(s) de Danger

Mention(s) de mise en garde

Selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Gorilla Glue.



GHS07

GHS08

Danger.

Polyisocyanate aromatique, Acide isocyanique, ester de polyméthylène polyphénylène, 4,4'-diisocyanate de méthylènediphényle, Benzène, 1, 1'-méthylènebis (isocyanate de

H315: Provoque une irritation cutanée.

H317: Peut provoquer une allergie cutanée.

H319: Provoque une sévère irritation des yeux.

H332: Nocif par inhalation.

H334: Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

H335: Peut irriter les voies respiratoires.

H351: Susceptible de provoquer le cancer.

H373: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

EUH204: Contient des isocyanates. Peut produire une réaction allergique.

P102: Tenir hors de portée des enfants.

P260: Ne pas respirer les brouillards/vapeurs/aérosols.

P280: Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection oculaire/une protection respiratoire.

P302+P352: EN CAS DE CONTACT AVEC LA

PEAU: Laver abondamment à l'eau.

P304+P340: EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

P305+P351+P338: EN CAS DE CONTACT AVEC

LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau

pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ – Gorilla Glue

Date d'émission: 21/05/2019

Version 1.4

SELON LES RÈGLEMENTS (CE) 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) & 2015/830



de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P501: Éliminer le contenu/conteneur selon la réglementation locale, régionale, nationale et internationale en vigueur.

2.3 Autres dangers

Aucun.

2.4 Autres informations

Pour le texte complet des mentions de H/P, consulter le rubrique 16.

3. RUBRIQUE 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1 Substances

Non applicable.

3.2 Mélanges

Classification CE N° 1272/2008

Composants Dangereux	% W/W	N° CAS	N° CE	N° Index CE	Classification
Polyisocyanate aromatique	40-70	67815-87-6	Aucun attribué	Aucun attribué	Skin Sens. 1; H317, Resp. Sens. 1; H334
4,4'-diisocyanate de méthylènediphényle	10-30	101-68-8	202-966-0	615-005-00-9	Acute Tox. 4; H332, Skin Irrit. 2; H315, Eye Irrit. 2; H319, Skin Sens. 1; H317, STOT SE 3; H335, Resp. Sens. 1; H334, Carc. 2; H351, STOT RE 2; H373 Limites spécifiques de concentration (C > 0,1) Resp. Sens. 1; H334, (C >= 5) Eye Irrit. 2; H319, (C >= 5) Skin Irrit. 2; H315, (C >= 5) STOT SE 3; H335
Acide isocyanique, ester de polyméthylène polyphénylène	10-30	9016-87-9	618-498-9	Aucun attribué	Acute Tox. 2; H330, Skin Irrit. 2; H315, Eye Irrit. 2; H319, STOT SE 3; H335, Resp. Sens. 1; H334, STOT RE 2; H373



Benzène, 1, 1'-méthylènebis (isocyanate de	1-5	26447-40-5	247-714-0	615-005-00-9	Acute Tox. 2; H330, Skin Irrit. 2; H315, Eye Irrit. 2; H319, Skin Sens. 1; H317, STOT SE 3; H335, Resp. Sens. 1; H334, Carc. 2; H351, STOT RE 2; H373 Limites spécifiques de concentration (C >= 0,1) Resp. Sens. 1; H334, (C >= 5) Eye Irrit. 2; H319, (C >= 5) Skin Irrit. 2; H315, (C >= 5) STOT SE 3; H335
--	-----	------------	-----------	--------------	--

3.3 Autres informations

Pour le texte complet des mentions de H/P, consulter le rubrique 16.

4. RUBRIQUE 4: PREMIERS SECOURS



4.1 Description des premiers secours

Informations générales

Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente. Consulter un médecin en cas de malaise. (montrer l'étiquette si possible).

Inhalation

Utiliser une protection respiratoire appropriée, déplacer immédiatement la personne exposée à l'air frais. Consulter immédiatement un médecin.

Contact avec la Peau

Enlever les vêtements contaminés. Laver avec précaution et abondamment à l'eau et au savon. Continuer de laver la zone atteinte pendant au moins 15 minutes. Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Contact avec les yeux

Rincer les yeux à l'eau pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ – Gorilla Glue

Date d'émission: 21/05/2019

Version 1.4

SELON LES RÈGLEMENTS (CE) 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) & 2015/830



Ingestion

Rincer la bouche. Ne pas faire vomir. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Contact avec la Peau: Provoque une irritation cutanée. Peut déclencher une réaction allergique.

Contact avec les yeux: Provoque une sévère irritation des yeux.

Inhalation: Nocif par inhalation. Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation. Peut irriter les voies respiratoires.

Ingestion: Susceptible d'être nocif ou d'avoir des effets néfastes.

Symptômes chroniques: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. Susceptible de provoquer le cancer.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

5. RUBRIQUE 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'Extinction Appropriés

Petit incendie: Mousse, CO2 ou poudre sèche.
Incendie important: Mousses résistant aux alcools.

Le cas échéant, l'eau doit être utilisée en très grande quantité et à une distance raisonnable.

Moyens d'extinction inappropriés

Ne pas utiliser de jets d'eau puissants.

L'utilisation de jets d'eau puissants pourrait propager l'incendie.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Non inflammable. Non-explosif.

La réaction entre l'eau et l'isocyanate peut être violente.

Réaction exothermique aux amines et aux alcools ; réagit à l'eau formant de la chaleur, du CO2 et des polyuréées insolubles.

Les effets combinés du CO2 et de la chaleur peuvent produire suffisamment de pression pour faire exploser un récipient fermé.



5.3 Conseils aux pompiers

Soyez prudent lorsque vous luttez contre un incendie de nature chimique. Ne pas laisser les eaux d'extinction s'écouler dans les canalisations, les égouts ou les cours d'eau. Évacuer la zone. Ne pas refermer les récipients contaminés ; une réaction chimique générant une pression de CO₂ pourrait se produire et provoquer l'explosion du réservoir. Une fumée dense se dégage lorsque le produit brûle alors qu'il n'y a pas assez d'oxygène. En cas d'utilisation d'eau pulvérisée, des débordements peuvent se produire lorsque la température du produit atteint le point d'ébullition de l'eau, et la réaction de formation de CO₂ s'accéléra. Les pompiers doivent porter des vêtements de protection adéquats, y compris un équipement de protection respiratoire.

6. RUBRIQUE 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

- 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence** Éviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Éviter de respirer vapeurs. Assurer une ventilation adéquate. Evacuer si nécessaire. Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. Assurer une protection adéquate du personnel durant la décontamination des déversements.
- 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement** Ne pas laisser s'échapper en direction de cours d'eau ou des égouts.
- 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage** En cas de déversement, nettoyer immédiatement. Couvrir les déversements avec un matériau absorbant inerte. Retirer mécaniquement, mais avec prudence, car ce processus peut générer de la chaleur. Absorber les restes de liquide avec du sable ou un matériau absorbant inerte et mettre en lieu sûr. Après 15 minutes, transférer dans un conteneur à déchets et ne pas fermer hermétiquement (évolution du CO₂). Maintenir humide dans un endroit sûr et bien ventilé pendant plusieurs jours. Éliminer les contenants vides et les déchets de façon sécuritaire.
- 6.4 Référence à d'autres rubriques** Consulter Aussi les Rubrique: 8, 13

7. RUBRIQUE 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

- 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger** Des mesures générales d'hygiène pour la manipulation de produits chimiques sont applicables. Se laver mains et la peau exposée

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ – Gorilla Glue

Date d'émission: 21/05/2019

Version 1.4

SELON LES RÈGLEMENTS (CE) 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) & 2015/830



7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Température de stockage
Temps limite de stockage
Matières incompatibles

soigneusement après manipulation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
Garder dans un endroit [sec] bien ventilé et frais. Tenir à l'écart des: chaleur et alcools, amines ou autres matières qui réagissent aux isocyanates. Tenir hors de portée des enfants et des animaux. Refermer le récipient après usage. Garder sous clef.
Ambiante.
Stable dans les conditions normales.
Acides, Alcalis, Agents oxydants forts, Amines, Alcools.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Adhésifs de consommation pour les projets de construction, de menuiserie ou de loisirs.

8. RUBRIQUE 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Paramètres de contrôle

8.1.1 Limites d'exposition sur le lieu de travail

SUBSTANCE	N° CAS	VME (8 heures, ppm)	VME (8 heures, mg/m ³)	VLE (ppm)	VLE (mg/m ³)	Remarque
Acide isocyanique, polymère d'ester de polyméthylène polyphénylène avec du 1,2-diaminoéthane (éthylènediamine), du méthyloxirane et du 1,2-propylèneglycol	67815-87-6					Aucun attribué
4,4'-diisocyanate de méthylènediphényle	101-68-8					Aucun attribué
Acide isocyanique, ester de polyméthylène polyphénylène	9016-87-9					Aucun attribué
Benzène, 1, 1'-méthylènebis (isocyanate de	26447-40-5					Aucun attribué

8.1.2 Valeur limite biologique

Non fixé.

8.1.3 PNECs et DNELs

Non fixé.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ – Gorilla Glue

Date d'émission: 21/05/2019

Version 1.4

SELON LES RÈGLEMENTS (CE) 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) & 2015/830



8.2 Contrôles de l'exposition

8.2.1 Contrôles techniques appropriés

Assurer une ventilation efficace afin d'être en conformité avec la limite d'exposition sur le lieu de travail. Faire en sorte que les systèmes de rinçage oculaire et les douches de sécurité se trouvent à proximité du lieu de travail.

8.2.2 Équipements de protection individuelle

Protection des yeux/du visage



Porter un équipement de protection pour les yeux (lunettes de protection, écran facial ou lunettes de sûreté).

Protection de la peau (Protection des mains/ Autres)



Porter des vêtements et des gants de protection: Matériaux et tissus résistants aux produits chimiques.

Protection respiratoire



Porter un appareil respiratoire approprié si une exposition à des niveaux supérieurs à la valeur limite d'exposition sur le lieu de travail est probable.

Risques thermiques

Non applicable.

8.2.3 Contrôles D'exposition Liés À La Protection De L'environnement

Ne pas laisser s'échapper en direction de cours d'eau ou des égouts.

9. RUBRIQUE 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Liquide.
Couleur	Brun.
Odeur	Terreux, Moisi.
Seuil olfactif	Pas de données.
pH	Non applicable.
Point de fusion/point de congélation	Pas de données.
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	208°C (406,40°F)
Point d'éclair	> 93°C (199,4°F) [Closed cup/Coupe fermée]
taux d'Évaporation	Pas de données.
Inflammabilité (solide, gaz)	Pas de données.
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	Non applicable.
Pression de vapeur	< 0,0001 mm Hg @ 25°C (Isocyanates)
Densité de vapeur	Pas de données.
Densité relative	1,14 (De l'eau = 1)
Densité (g/cm ³)	1,14 @ 20°C
Solubilité(s)	Insoluble dans l'eau.
Coefficient de partage: n-octanol/eau	Pas de données.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ – Gorilla Glue

Date d'émission: 21/05/2019

Version 1.4

SELON LES RÈGLEMENTS (CE) 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) & 2015/830



Température d'auto-inflammabilité	Pas de données.
Température de décomposition	Pas de données.
Viscosité	4000 – 7000 mPa•s @ 25°C
Propriétés explosives	Pas de données.
Propriétés comburantes	Pas de données.

9.2 Autres informations

Aucun.

10. RUBRIQUE 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 Réactivité

Réaction exothermique aux amines et aux alcools ; réagit à l'eau formant de la chaleur, du CO₂ et des polyurées insolubles.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Une polymérisation dangereuse ne se produira pas.

Aucunes réactions dangereuses connues si utilisé selon l'usage prévu.

10.4 Conditions à éviter

Tenir éloigné de sources de chaleur ou d'ignition et de la lumière directe. Protéger du gel.

10.5 Matières incompatibles

Acides, Alcalis, Agents oxydants forts, Amines, Alcools.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Oxydes de carbone, Vapeur de MDI, Composés azotés, Cyanures, Isocyanates.

11. RUBRIQUE 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Nocif par inhalation.

Orale

ATE (CLP) (4 heure(s)) = 1500 mg/l

Cutanée

Benzène, 1, 1'-méthylènebis (isocyanate de: DL50 (rat) = > 7400 mg/kg

Benzène, 1, 1'-méthylènebis (isocyanate de: DL50 (lapin) = > 6200 mg/kg

Inhalation

Acide isocyanique, ester de polyméthylène polyphénylène:

CL50 (rat) (4 heure(s)) = 490 mg/m³

Benzène, 1, 1'-méthylènebis (isocyanate de: CL50 (rat) (4 heure(s)) = 0.369 mg/m³

La colle Original Gorilla Glue se compose de 4,4'-Diisocyanate de diphénylméthylène (MDI) et d'Ester polyméthylène polyphénylique de l'acide isocyanique (PMDI). Toutefois, les données du produit ont démontré que les concentrations de MDI/PMDI dans l'air étaient non détectables lors de son utilisation par les consommateurs. Sur la base de ces données,

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ – Gorilla Glue

Date d'émission: 21/05/2019

Version 1.4

SELON LES RÈGLEMENTS (CE) 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) & 2015/830



Corrosion cutanée/irritation cutanée
Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Original Gorilla Glue ne justifie pas une classification comme risque d'inhalation aigu.
Provoque une irritation cutanée.
Provoque une sévère irritation des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation. Peut provoquer une allergie cutanée.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Non classé.

Cancérogénicité

Susceptible de provoquer le cancer.

Toxicité pour la reproduction

Non classé.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique

Peut irriter les voies respiratoires.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Danger par aspiration

Non classé.

11.2 Autres informations

Aucun.

12. RUBRIQUE 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1 Toxicité

Peu toxique pour les organismes aquatiques.
Benzène, 1, 1'-méthylènebis (isocyanate de: CSEO(Aigu)(14 jours) = ≥ 1000 mg/kg.

12.2 Persistance et dégradabilité

Biodégradation (0% @ 28 jours).

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Le produit ne présente aucun potentiel de bioaccumulation.

12.4 Mobilité dans le sol

Benzène, 1, 1'-méthylènebis (isocyanate de: Facteur Coefficient de Bioconcentration (FCB)(Poissons) = 3 – 14.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Insoluble dans l'eau. Le produit devrait être peu mobile dans le sol.
Pas d'informations disponibles.

12.6 Autres effets néfastes

Éviter le rejet dans l'environnement.

13. RUBRIQUE 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Déposer les déchets dans un centre de collecte agréé.

13.2 Autres informations

L'élimination doit être effectuée en accord avec la législation locale, régionale ou nationale.

14. RUBRIQUE 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Non classé comme dangereux pour le transport.

14.1 Numéro ONU

Non applicable.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ – Gorilla Glue

Date d'émission: 21/05/2019

Version 1.4

SELON LES RÈGLEMENTS (CE) 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) & 2015/830



- | | | |
|------|--|-----------------|
| 14.2 | Nom d'expédition des Nations unies | Non applicable. |
| 14.3 | Classe(s) de danger pour le transport | Non applicable. |
| 14.4 | Groupe d'emballage | Non applicable. |
| 14.5 | Dangers pour l'environnement | Non applicable. |
| 14.6 | Précautions particulières à prendre par l'utilisateur | Non applicable. |
| 14.7 | Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC | Non applicable. |

15. RUBRIQUE 15: INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

- | | | |
|--------|--|---|
| 15.1 | Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement | |
| 15.1.1 | Règlements de l'UE | |
| | Autorisations et/ou Restrictions à l'Utilisation | |
| | Liste des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation | Tous les produits chimiques ne sont pas répertoriés. |
| | REACH: L'annexe XIV des substances soumises à autorisation | Tous les produits chimiques ne sont pas répertoriés. |
| | REACH: Annexe XVII Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux | Gorilla Glue
4,4'-diisocyanate de méthylènediphényle (N° CAS: 101-68-8)
56. Diisocyanate de diphénylméthane (MDI)
56.a. Isomères de diisocyanate de diphénylméthane (MDI): 4,4'-diisocyanate de méthylènediphényle |
| | Le plan d'action continu communautaire (CoRAP) | Tous les produits chimiques ne sont pas répertoriés. |
| 15.1.2 | Règlements nationaux | Rien de connu. |
| 15.2 | Évaluation de la sécurité chimique | Non applicable. |

16. RUBRIQUE 16: AUTRES INFORMATIONS

Rubrique contenant des révisions ou mises à jour: 3

LÉGENDE

- | | |
|---------------|--|
| VME | Valeur Moyenne d'Exposition (8 heures) |
| VLE | Valeur Limite d'Exposition (15 min) |
| DNEL | Niveau dérivé sans effet (DNEL) |
| PNEC | Concentration prévisible sans effet (PNEC) |
| PBT | Persistant, Bioaccumulable et Toxique |
| vPvB | très Persistant et très Bioaccumulable |
| Eye Irrit. 2 | Lésions oculaires graves/irritation oculaire Catégorie 2 |
| Skin Irrit. 2 | Corrosion cutanée/irritation cutanée Catégorie 2 |

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ – Gorilla Glue

Date d'émission: 21/05/2019

Version 1.4

SELON LES RÈGLEMENTS (CE) 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) & 2015/830



Acute Tox. 2	Toxicité aiguë Catégorie 2
Acute Tox. 4	Toxicité aiguë Catégorie 4
Skin Sens. 1	Sensibilisation respiratoire/cutanée Catégorie 1
Resp. Sens. 1	Sensibilisation respiratoire/cutanée Catégorie 1
Carc. 2	Cancérogénicité Catégorie 2
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique STOT un. Catégorie 3
STOT RE 2	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition répétée STOT rép. Catégorie 2

Mention(s) de Danger

H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H330	Mortel par inhalation.
H332	Nocif par inhalation.
H334	Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H351	Susceptible de provoquer le cancer.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Dégagements de responsabilité

L'information présentée dans cette fiche signalétique a été préparée par du personnel qualifié et, à notre connaissance, est exacte et précise. Nous fournissons l'information et les recommandations pour ce produit tout en sachant que l'acheteur déterminera lui-même la compatibilité du produit avec l'usage qu'il va en faire. Ces données ne constituent pas une garantie, expresse, tacite, prévue par la loi ou de quelque nature que ce soit, ni une représentation en regard de laquelle The Gorilla Glue Company assume une responsabilité vis-à-vis de la loi. Les données sont soumises uniquement à titre informatif et aux fins d'examen par l'utilisateur. Toute utilisation de ce produit doit être déterminée par l'utilisateur conformément à la législation applicable fédérale, provinciale, locale et de l'État.

Annexe à la fiche de sécurité étendue (eFDS)

Non applicable.